



SAEO - Concours interne & 3^{ème} concours : épreuve n°2 relative à l'environnement diplomatique et consulaire

« Épreuve relative aux outils diplomatiques et consulaires du ministère consistant en la réponse à 60 questions à choix multiples (QCM) maximum suivie de deux questions à réponse courte. »

D'une durée de 2 heures et assortie d'un coefficient 3, cette épreuve d'admissibilité est composée de deux sous-épreuves : un questionnaire à choix multiple (QCM) de maximum 60 questions suivis de deux questions à réponse courte (QRC).

Le QCM est destiné à vérifier l'acquisition du socle minimal de connaissances de l'environnement diplomatique et consulaire (missions, politiques, chantiers, enjeux, organisation, opérateurs, etc.) ainsi qu'à évaluer l'esprit de décision des candidats.

L'épreuve de questions à réponses courtes consiste à traiter de manière concise des sujets transversaux relatifs au ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Elle vise à vérifier la capacité des candidats à mobiliser leurs connaissances avec pertinence. Chacune des deux questions posées peut être accompagnée d'un ou de plusieurs documents à expliquer et commenter. Leur lecture rigoureuse et leur analyse doivent être mises au service de la réflexion personnelle des candidats en vue de traiter la question posée. Un même document peut servir de support à plusieurs questions. Outre la maîtrise des connaissances, la formulation d'un diagnostic clair et synthétique, et le cas échéant de quelques orientations argumentées sera valorisée, de même que l'adoption d'un raisonnement structuré et cohérent.

Les éléments de programme de l'épreuve, **entièrement accessibles sur France diplomatie**, sont fixés comme suit :

1 – Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et son réseau

- les ministres
- l'organigramme de l'administration centrale
- le réseau diplomatique et consulaire, les représentations permanentes auprès des organisations internationales
- les opérateurs

2 – Les missions du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

- rayonnement de la France dont influence, coopération et développement
action consulaire
- protocole
- conservation des archives

3 – Les politiques internes

- diversité
- égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- plans de transformation
- etc.

4 – Les métiers

5 – Les politiques du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

- action humanitaire d'urgence
- droits de l'Homme
- diplomatie féministe
- francophonie
- la France et les institutions européennes et internationales
- sécurité des Français dans le monde
- services consulaires
- etc.